

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/1089-proche-orient-la-revolte.html>

Proche Orient : la révolte palestinienne

- Pays (international) - Proche orient, Israël, Palestine -

Date de mise en ligne : mercredi 10 avril 2002

Journal La Mée Châteaubriant

écrit le 10 avril 2002

Voici, extrait d'un dossier spécial de l'excellente revue Politis (14 février 2002) la réalité d'une colonisation, d'une occupation militaire qui dessine le véritable projet d'Ariel Sharon : l'enfermement des trois millions de Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza dans de minuscules ghettos.

Une réalité qui permet de comprendre les causes profondes de la révolte palestinienne.

Apartheid : le mot est infamant. Il évoque immanquablement ce régime de discrimination raciale qui fut institutionnalisé en 1948 en Afrique du Sud. En raison de sa force, on doit en user avec prudence.

Mais est-il excessif de parler aujourd'hui d'« apartheid » dans les territoires palestiniens ? Certes, il n'y a pas au Proche-Orient une loi constitutionnelle instituant l'apartheid. Mais, avant de mettre en adéquation son droit et sa pratique, l'Afrique du Sud a, durant plus de trente ans, mis en oeuvre à l'encontre de la population noire un apartheid qui ne disait pas encore son nom. N'est-ce pas la même chose qui est en train de se passer aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés par Israël ?

Des routes, des espaces, des terres constructibles sont réservés aux juifs israéliens, tandis que les voies de circulation les plus importantes sont, totalement ou partiellement, interdites aux Palestiniens, que des centaines de leurs maisons sont rasées, que les richesses naturelles du sol, et en particulier l'eau, sont accaparées par les colonies juives au détriment de la population palestinienne.

Sait-on qu'Israël monopolise 75 % des réserves aquifères des territoires palestiniens, ce qui permet à 400 000 colons de consommer 17 fois plus d'eau que les 3 millions de Palestiniens ?

Bien entendu, c'est l'occupation coloniale des territoires palestiniens, conquis militairement par Israël en 1967, qui est à l'origine de cet apartheid de fait. La protection de colonies en perpétuelle extension justifie du point de vue israélien la mise en place par l'armée de vastes périmètres « de sécurité », et d'entraves à la circulation de plus en plus nombreuses et fréquentes.

Bouclage

A la sortie des villages, des blocs de béton marquent les limites de la liberté des populations autochtones. Le dernier rapport de l'Unesco, qui date de septembre 2001, note deux types d'entraves à la libre circulation. Tout d'abord, le bouclage des territoires, durant des périodes de plus en plus longues, crée une situation d'enfermement économique et humain. La population, mais aussi les véhicules transportant des denrées souvent périssables, sont retenus et immobilisés. Au cours de la période allant du 30 octobre 2000 au 1er septembre 2001, la frontière entre Gaza et Israël a été fermée aux Palestiniens durant 263 jours. L'étude de l'Unesco montre que de plus en plus de Palestiniens qui avaient l'habitude de travailler en Israël (ils étaient 130 000 dans ce cas) cherchent aujourd'hui du travail près de chez eux, en vain pour l'immense majorité d'entre eux.

Punition

On estime à 35,5 % le pourcentage actuel des chômeurs au sein de la population des territoires palestiniens. Mais au lieu de comprendre que cette grande misère est un ferment de violence, Israël utilise le chômage massif comme punition collective à la suite d'attentats. Ce mode répressif qui ne juge pas des hommes ou des femmes pour leurs actes, mais les tient pour coupables en raison de leur seule appartenance à une communauté nationale, s'identifie précisément à une politique d'apartheid.

Barrages

Mais au cours des dernières années, c'est à l'intérieur même des territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza que les entraves à la libre circulation se sont multipliées. Le même rapport de l'Unesco constate « la mise en place d'un réseau de barrages (checkpoints) militaires, l'installation de barrières physiques limitant ou empêchant totalement la circulation des Palestiniens entre villes et villages » (voir carte page 8). Cela dans le but d'interdire partiellement ou totalement l'usage par les Palestiniens de routes principales. Ceux-ci sont contraints à emprunter des chemins secondaires, ce qui entraîne « des retards considérables, des surcoûts et provoque une forte augmentation des accidents ainsi que des dommages pour les voitures ».

Ainsi, à Gaza, la route Salah ad Din, la grande artère nord-sud du territoire, est limitée pour les Palestiniens à certaines heures, et placée constamment sous le contrôle militaire israélien. A proximité de la colonie juive de Kfar Darom, située en plein centre du territoire, les véhicules palestiniens sont stoppés et détournés sur des chemins secondaires difficilement praticables. Plus au sud, il en va de même à l'approche des colonies israéliennes de Kisufim et Gush Qatif, qui ont confisqué tout le bord de mer après avoir détruit les cultures maraîchères palestiniennes de cette lande. Il ne reste aux Palestiniens qu'un haut mur pour perspective. Derrière le mur : la mer.

L'impact de cette situation est à la fois économique et psychologique. L'Unesco estime entre 3,70 et 4,93 milliards d'euros la perte de l'économie palestinienne pour la période allant de fin septembre 2000 au 1er octobre 2001. Selon la Banque mondiale, la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté représentait à la fin de l'an dernier 46 % de la population palestinienne totale de Cisjordanie et de Gaza.

Mais l'impact psychologique, d'ailleurs en partie lié à la crise économique et sociale, n'est pas moins important. L'arbitraire du comportement des soldats, l'impossibilité de prévoir la durée du moindre déplacement, le risque d'être retenu des heures durant pour rien, les humiliations subies, la peur aggravée par l'arrogance et l'agressivité des colons à l'encontre des Palestiniens produisent un stress permanent.

Toujours l'enfer

« C'est toujours l'enfer » témoignait en juin dernier un Palestinien qui tentait de se rendre d'Aïn Arik à Ramallah (5 kilomètres), « nous subissons le bon vouloir des soldats. C'est une question d'humeur, ils peuvent me laisser passer le matin et me faire attendre des heures au retour ou me dire de rebrousser chemin ».

Comment dès lors définir cette situation dans laquelle la population palestinienne, sur son propre sol, ne jouit d'aucun des droits économiques, ni des libertés de circulation réservés aux colons juifs ? Comment définir ce régime dans lequel par exemple une poignée de colons monopolisent, au sud de la bande de Gaza, tout le littoral ? L'inégal traitement des populations juives et palestiniennes s'apparente évidemment à un apartheid de fait.

« Dès lors qu'un pouvoir érige deux systèmes juridiques différents, l'un démocratique et l'autre répressif et cruel, là

commence l'apartheid » estime l'une des grandes figures de la Justice israélienne, le juge Michael Ben Yaïr (le Monde des 10 et 11 février 2002). C'est l'universitaire israélien Marwan Bishara qui, le premier, a utilisé le mot dans un petit ouvrage très documenté paru l'an dernier : « Palestine/Israël, la paix ou l'apartheid » (Ed. La Découverte, 2001) dans lequel il évoquait aussi l'apartheid subi par les Palestiniens de nationalité israélienne.

La raison d'être des documents que nous reproduisons ici est précisément, sans esprit de polémique, d'en revenir à la réalité incontournable du terrain. Certes Israël réfute l'accusation d'apartheid. C'est toujours au nom de la sécurité de ses colons installés dans les territoires palestiniens que l'État hébreu justifie les barrages, les routes interdites et les périmètres réservés. Et les récentes opérations punitives.

Mais n'est-ce pas précisément la colonisation, c'est-à-dire l'appropriation par la force des meilleures terres au profit d'une population définie par son origine ou sa religion, qui est en soi la première et la plus criminelle des discriminations ?

N'est-ce pas que la colonisation et l'apartheid appartiennent indissociablement au même univers de pensée ? Chacun, quelles que soient ses opinions et ses passions, est invité à regarder ces quelques vérités en face. Ceux qui ont le souci de leur propre dignité ne pourront pas plus longtemps se taire.

(extrait d'un article de Denis Sieffert
Dans Politis du 14 février 2002)

Combattre les imbéciles

Tribune de Michel Tubiana et Mouloud Aounit publiée, de manière incomplète, dans Libération du 2 avril 2002

Faut-il que nous payions, ici, le prix de la charge sanglante qui frappe la Palestine et Israël ?

Il semble bien que les imbéciles aient décidé de se donner la main pour nous entraîner dans la ronde d'un affrontement toujours plus radical. Après d'autres attentats, voici que des lieux de culte juifs, des biens ou des personnes sont l'objet de violences ou de destructions. Dire qu'il s'agit là de manifestations d'antisémitisme est une évidence. Peu importe qu'elles n'aient, probablement, aucun rapport avec l'antisémitisme structuré de l'extrême droite. Peu importe, aussi, qu'elles trouvent leurs sources dans le sort révoltant fait au peuple palestinien et dans la folle politique de M. Sharon ou qu'elles s'inscrivent dans un contexte de déshérence sociale. Ces violences conduisent à la mise en cause d'une responsabilité collective qui serait celle des Juifs. C'est là un mécanisme qui est le fondement de tout racisme. C'est intolérable.

On peut et on doit sanctionner ces faits : sans faiblesse d'aucune sorte.

Bien sûr, les Pouvoirs Publics doivent s'exprimer, agir et réprimer. Mais, cela ne suffit pas. Nous avons besoin d'autre chose, d'un refus collectif de cette haine qui prend corps sous nos yeux.

Certes, et pourquoi le nier, il existe des désaccords : les mois qui viennent de passer ont laissé des cicatrices, au gré des anathèmes, des propos excessifs ou des comparaisons historiques douteuses. Les événements d'aujourd'hui accroissent encore les crispations.

Le sang, qu'il soit celui des victimes d'attentats aveugles en Israël ou celui d'un peuple palestinien en quête

d'existence, porte une charge symbolique qui déguise la réalité et attise les passions.

Mais nous devons trouver la force pour dire, ensemble, que nous ne ferons pas le chemin qui conduit à la négation de l'Autre.

Accepter l'Autre, c'est, d'abord, réaffirmer qu'il n'y aura pas de solution là-bas sans la reconnaissance du droit du peuple palestinien à exister dans un Etat aux frontières aussi sûres et reconnues que doivent l'être celles d'Israël.

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme, c'est, aussi, refuser l'enfermement communautaire.

Chacun de nous, d'où que nous venions, quelle que soit notre appartenance, est comptable du rejet du racisme.

C'est donc ensemble que nous devons exprimer notre refus et non par les voies d'une démarche communautaire qui serait la négation de l'universalité de ce combat.

Parce que nos deux organisations ont inscrit, avec d'autres, dans l'histoire de ce pays, l'absolue condamnation du racisme, nous appelons publiquement à la réunion de tous pour affirmer notre volonté de voir, là-bas, les peuples d'Israël et de Palestine construire leur avenir dans la paix et, ici, de partager, d'où que nous venions, la maison commune qui est la nôtre : la République.

Michel TUBIANA,
président de la Ligue des Droits de l'Homme
Mouloud AOUNIT,
secrétaire général du MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)